



GROSSISTE DE PIÈCES DEUX-ROUES
DEPUIS 1964

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

2026

Article 1 – Champs d'application.

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») constituent, conformément à l'article L.441-1 du Code de commerce, le socle unique gouvernant l'ensemble des relations commerciales entre SOC GRANDE ARMÉE ACCESSOIRE, SAS immatriculée au RCS de BORDEAUX, dont le siège social est situé 3 Impasse du Bois de la Grange, 33610 Canéjan (ci-après « le Vendeur »), et tout acheteur professionnel exclusivement (ci-après « le Client »).

Les CGV s'appliquent à toute vente de Produits effectuée via le site www.grandearmee.fr.

Elles précisent notamment les conditions de commande, de paiement, de livraison et de gestion des éventuels retours des Produits commandés par les Clients. Elles s'appliquent sans restrictions ni réserves à toutes les ventes conclues par le Vendeur auprès des Clients quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du Client.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client pour lui permettre de passer commande auprès du Vendeur des Produits sur le Site. Sauf contrat-cadre écrit entre le Vendeur et le Client, les présentes Conditions Générales de Vente et celles éventuellement accordées ou négociées ne sont valables que pour une vente déterminée. Leur répétition éventuelle d'une vente à l'autre n'a en aucun cas pour effet de créer un droit acquis au bénéfice du Client ni un quelconque contrat-cadre entre le Vendeur et le Client.

Article 2 – Acceptation des CGV.

Toute commande de Produits sur le Site implique, de la part du Client, l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente. Le Client devra lire attentivement les présentes Conditions Générales de Vente et les accepter, avant de procéder au paiement d'une commande de Produits sur le Site. Les présentes CGV sont référencées en bas de chaque page du Site au moyen d'un lien et doivent être consultées puis acceptées avant de passer une commande. Le Client est invité à lire attentivement, télécharger, imprimer les Conditions Générales de Vente et à en conserver une copie.

En cliquant sur le premier bouton pour confirmer ladite commande, le Client reconnaît avoir lu, compris et accepté les Conditions Générales de Vente sans limitation ni condition. Les renseignements figurant sur les catalogues, prospectus et tarifs du Vendeur sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment. Le Vendeur est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Vendeur se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales de Vente, en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement de Conditions de Vente Particulières.

Article 3 – Informations relatives au client.

Le Client sera invité à fournir des informations exactes permettant de l'identifier via le formulaire disponible sur www.g2a-pro.com. Le signe « * » désigne les champs obligatoires qui doivent être remplis pour que la commande du Client soit traitée par le Vendeur.

Les informations que le Client fournit au Vendeur lors d'une commande doivent être complètes, exactes et à jour. Le Vendeur se réserve le droit de demander au Client de confirmer, par tout moyen approprié, son identité et les informations communiquées.

Article 4 – Passation de commandes.

4.1 Minimum de commande.

Toute commande passée auprès du Vendeur doit atteindre un montant minimal de quatre-vingt-dix euros hors taxes en produits livrables. Lorsque le montant total de la commande est inférieur ou égal à ce seuil, celle-ci est automatiquement majorée de vingt-neuf euros hors taxes au titre des frais logistiques, couvrant les opérations de préparation, de traitement et d'emballage spécifiques aux commandes de faible volume. Le Client reconnaît que cette majoration s'applique de plein droit et sans possibilité de dérogation.

4.2 Validation des commandes

Une commande n'est considérée comme acceptée qu'à compter de la confirmation expresse du Vendeur, qui peut résulter de son enregistrement, de sa mise en préparation ou de son expédition. La réception des Produits, matérialisée par la signature du bon présenté par le transporteur, vaut acceptation définitive de la marchandise en l'état, notamment quant à sa conformité apparente.

A noter que des frais fixes de préparation (cf. Article 4.4) seront appliqués à chaque expédition.

4.3 Notification des frais fixes de préparation de commandes

Chaque expédition fait l'objet de frais fixes de préparation, appliqués à hauteur de quatre-vingt-quinze centimes hors taxes par bon de commande. Ces frais couvrent les opérations de manutention, de préparation et de conditionnement propres à chaque expédition.

Les frais de préparation de commandes seront clairement indiqués et spécifiés en pied de chaque bon de livraison et de facture. Ils seront facturés en plus du prix des produits commandés. La Société se réserve le droit de modifier les frais de préparation de commandes à tout moment, sous réserve d'une notification préalable au Client. Les frais applicables seront ceux en vigueur au moment de la passation de la commande.

En acceptant ces Conditions Générales de Vente, le Client reconnaît avoir pris connaissance et accepté les frais de préparation de commandes tels que décrits dans le présent article.

Article 5 – Tarification.

5.1 Tarif indicatif

Les prix communiqués dans les catalogues, listes de prix, documents commerciaux ou supports numériques du Vendeur sont fournis à titre purement indicatif et demeurent susceptibles d'être modifiés sans préavis, compte tenu des variations continues affectant les coûts de matières premières, de production, de transport et plus généralement de toutes charges d'exploitation.

5.2 Prix applicables & modifications

Le Client reconnaît expressément que les prix définitifs applicables à une commande sont ceux en vigueur au jour de la livraison des Produits, et non ceux affichés au moment de la commande, dès lors que des fluctuations économiques substantielles justifient un ajustement. Il appartient au Client de vérifier les prix en vigueur au moment de la prise de possession des Produits.

Article 6 – Taxe éco-participatif sur les articles de sport et de loisirs.

6.1 Taxe Éco-participation

Conformément aux dispositions légales relatives à la Responsabilité Élargie du Producteur applicables aux Articles de Sport et de Loisirs « ASL », issues notamment de la loi du 10 février 2020, les Produits vélos commercialisés par le Vendeur font l'objet d'une éco-participation obligatoire dont le montant figure distinctement sur les documents commerciaux. Cette éco-participation est calculée sur la base des barèmes en vigueur au moment de la transaction et doit être acquittée sans contestation possible par le Client, lequel reconnaît qu'elle constitue une obligation légale à laquelle nul ne peut déroger. Toute évolution réglementaire affectant son montant ou son mode d'application s'imposera automatiquement aux parties.

6.2 Barème de la Taxe Éco-participation

La Taxe Éco-participation suivra le barème en vigueur imposé par l'État sur tous les Articles de Sport et de Loisirs mis sur le marché. Le montant de cette taxe sera clairement indiqué sur la facture, en plus du prix des produits, et sera soumis aux taux en vigueur au moment de la transaction.

6.3 Responsabilité du Client

En acceptant ces Conditions Générales de Vente, le Client reconnaît et accepte la nécessité de s'acquitter de la Taxe Éco-participation sur les Articles de Sport et de Loisirs conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Modification des Conditions

Le Vendeur se réserve le droit de modifier les modalités de la Taxe Éco-participation en fonction des évolutions législatives et réglementaires. Tout changement dans les conditions de cette taxe sera communiqué au Client de manière appropriée.

Article 7 – Livraison.

7.1 Tarification des livraisons

7.1.1 France métropolitaine

Les marchandises sont livrées au départ de l'entrepôt du Vendeur. Une contribution transport est appliquée à chaque commande selon les conditions mentionnées dans l'annexe « Conditions de Livraison ». Cette contribution transport est offerte pour toute commande d'un montant égal ou supérieur à cinq cent quatre-vingt-dix-neuf euros hors taxes de produits livrables, à destination de la France métropolitaine.

7.1.2 DOM-TOM et export

Pour les livraisons effectuées vers les DOM-TOM ou à l'export, les frais de transport, ainsi que l'ensemble des coûts liés aux formalités douanières, taxes éventuelles et frais accessoires, sont intégralement à la charge du Client. Les Produits sont expédiés depuis l'entrepôt du Vendeur et voyagent aux risques du Client, le transfert des risques intervenant dès leur remise au transporteur.

7.2 Délais de livraison



3 Impasse du Bois de la Grange
ZA La Briqueterie, 33610 Canéjan
SIRET : 64204287300058

05 56 86 45 79
cde33@grandearmee.fr

www.g2a-pro.com
www.grandearmee.fr
in f @ g2a_pro



GROSSISTE DE PIÈCES DEUX-ROUES
DEPUIS 1964

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

2026

Le Vendeur conserve la propriété des Produits jusqu'au complet paiement du prix de la commande, contribution transport inclus. Les Produits sont livrés à l'adresse indiquée par le Client lors de la passation de commande, et il appartient à ce dernier de fournir toutes les informations nécessaires au bon déroulement de la livraison, notamment les indications d'accès, numéros de téléphone, codes d'entrée ou toute précision utile permettant au transporteur d'accéder sans difficulté au lieu de livraison. Les livraisons sont effectuées, sauf stipulation contraire, du lundi au vendredi, entre huit heures et dix-huit heures. Le Client s'engage à être présent, ou à faire représenter une personne habilitée, afin de réceptionner la marchandise durant ces plages horaires. À défaut de présence ou en cas d'informations insuffisantes ou erronées rendant la livraison impossible, les frais liés à une nouvelle présentation ou à un retour de marchandise pourront être facturés au Client.

Si le Client formule une demande particulière relative aux conditions d'emballage, de conditionnement ou de transport, celle-ci doit être préalablement acceptée par écrit par le Vendeur et donnera lieu, le cas échéant, à une facturation spécifique correspondant aux surcoûts générés.

Les dates de livraison sont fournies à titre indicatif. À défaut de date précise convenue entre les parties, la livraison intervient dans un délai raisonnable. La livraison des Produits peut être effectuée de manière échelonnée. Le Vendeur décline toute responsabilité en cas de pertes, y compris la perte de profits, coûts, dommages, frais ou dépenses résultant directement ou indirectement d'un retard de livraison, y compris lorsque ce retard serait imputable à une négligence du Vendeur, aucun retard ne pouvant en aucun cas justifier l'annulation ou la résiliation de la commande par le Client.

7.3 Avaries, manquants, et réclamations

Le Client reconnaît que la livraison des Produits relève exclusivement de la responsabilité du transporteur, le Vendeur étant réputé avoir satisfait à son obligation de délivrance dès lors que les Produits ont été remis audit transporteur et acceptés par celui-ci sans réserve. En conséquence, le Client ne peut exercer aucun recours à l'encontre du Vendeur en cas de défaut de livraison, d'avarie, de manquants ou de dommages survenus pendant le transport ou au moment du déchargement.

Le Client est tenu de vérifier l'état apparent des produits lors de la livraison. À défaut de réserves expressément émises par le Client lors de la livraison, les Produits délivrés par le Vendeur seront réputés conformes en quantité et qualité à la commande.

En cas d'avarie ou de manquant constaté à réception, le Client doit confirmer ses réserves auprès de la société Grande Armée Accessoires par courrier recommandé avec accusé de réception dans un délai de trois jours, hors jours ouvrés et jours fériés, en fournissant une description détaillée des anomalies constatées. Aucun retour de produit ne peut être effectué unilatéralement par le client sans accord préalable et écrit de GRANDE ARMEE ACCESSOIRES. Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités par le Client. Le Vendeur remplacera dans les plus brefs délais et à ses frais, les Produits livrés dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par le Client.

Article 8 – Modalités de Paiement.

8.1 France métropolitaine.

8.1.1 Conditions initiales de paiement.

Pour tout nouveau Client, la Société impose de plein droit un règlement comptant, sans qu'il soit nécessaire pour elle d'en justifier le motif. Ce mode de paiement demeure obligatoire tant que le Client n'a pas démontré un volume d'activité suffisant et régulier. Le Client ne peut solliciter une révision de ses conditions de règlement, notamment pour bénéficier d'un paiement par Lettre de Change Relevé (LCR) à trente jours fin de mois le vingt-cinq, qu'à la condition d'avoir réalisé auprès de la Société un chiffre d'affaires annuel supérieur à cinq mille euros hors taxes. Le franchissement de ce seuil ne constitue cependant pas un droit automatique à un délai de paiement : la Société conserve l'entière liberté d'accepter ou de refuser toute évolution des conditions de règlement, notamment au regard de la solvabilité du Client, de l'historique de ses paiements et des garanties financières qu'il est en mesure de présenter. Les règlements peuvent être effectués par virement bancaire ou par carte bancaire, à réception de la facture. Un escompte d'un pour cent est applicable uniquement en cas de paiement anticipé et lorsque cette possibilité est expressément mentionnée sur la facture. La Société se réserve par ailleurs le droit d'exiger, à tout moment et pour toute commande, un paiement comptant intégral, y compris pour un Client bénéficiant précédemment d'un délai de règlement, en cas d'informations financières jugées insuffisantes, de comportement de paiement défaillant ou de toute situation susceptible d'accroître le risque de non-paiement.

8.1.2 Retard ou Incident de Paiement.

En cas de retard de paiement, d'impayé ou de tout incident affectant l'exécution des obligations financières du Client, l'expédition des commandes en cours ou à venir est automatiquement suspendue jusqu'au règlement intégral des sommes dues, et ce sans préavis. Les frais bancaires, administratifs ou techniques résultant d'un rejet de LCR ou de tout autre incident de paiement seront intégralement refacturés au Client défaillant.

À compter de la date d'échéance, tout montant impayé produira de plein droit des intérêts de retard calculés à un taux équivalent à une fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de la facturation, sans qu'il soit nécessaire d'adresser une mise en demeure. Ces intérêts seront capitalisés conformément aux dispositions prévues par le Code civil. Par ailleurs, le Vendeur pourra retirer au Client tout délai de paiement précédemment accordé et exiger un règlement comptant pour toute commande future, sans que cette décision puisse être contestée.

8.2 - DOM-TOM et Export.

Pour toute livraison destinée aux DOM-TOM ou à l'export, le paiement doit être intégralement effectué avant l'expédition des Produits. Le Vendeur ne procédera à l'envoi des marchandises qu'après règlement complet de la facture pro-forma transmise au Client ou, lorsque cette modalité est retenue, dans le cadre d'un crédit documentaire irrévocable et confirmé, conforme aux usages bancaires internationaux. Aucun départ de commande ne pourra avoir lieu en l'absence de respect strict de ces modalités.

8.3 - Facturation électronique

Conformément à la réglementation en vigueur et à venir relative à la facturation électronique, le Client reconnaît et accepte que les factures, avoirs et documents commerciaux émis par la société Grande Armée Accessoires soient transmis exclusivement sous forme électronique. À compter de l'entrée en vigueur de la réforme de la facturation électronique, l'émission, la transmission et la réception des factures seront effectuées par l'intermédiaire d'une Plateforme Agréée (PA) ou Plateforme de Dématérialisation Partenaire (PDP) désignée par l'administration fiscale. Le Client s'engage à disposer des moyens techniques nécessaires à la réception des factures électroniques et à communiquer toute information requise pour leur bonne transmission via la plateforme agréée. La société Grande Armée Accessoires ne saurait être tenue responsable des conséquences liées à une défaillance du Client dans la réception des factures électroniques, notamment en cas d'informations erronées ou non mises à jour. La facturation électronique vaut facture originale et fait foi entre les parties.

Article 9 – Cas de force majeure.

En cas de survenance d'un événement constitutif d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil et de la jurisprudence française, l'exécution des obligations contractuelles de la société Grande Armée Accessoires est automatiquement suspendue pendant toute la durée dudit événement, sans que la responsabilité du Vendeur puisse être engagée à ce titre. Sont notamment considérés comme des cas de force majeure tous les événements imprévisibles, irrésistibles et extérieurs à la volonté de la Société, ayant pour effet d'empêcher ou de retarder l'exécution normale de ses obligations. Sont expressément inclus, sans que cette liste soit limitative, les grèves totales ou partielles, internes ou externes, affectant la Société, ses fournisseurs, prestataires, sous-traitants ou transporteurs, ainsi que les pannes générales d'approvisionnement, les blocages logistiques, les sinistres, incendies, intempéries exceptionnelles, épidémies, pandémies, mesures administratives ou réglementaires contraignantes, interruptions de transport ou de communication, cyberattaques ou tout événement ayant un impact significatif sur le fonctionnement normal de la chaîne d'approvisionnement.

En cas de force majeure, la Société informera le Client dans les meilleurs délais et reprendra l'exécution du contrat dès la disparition de l'événement empêchant son accomplissement. Aucune indemnité, pénalité ou résiliation de commande ne pourra être exigée du fait de cette suspension.

Article 10 – Garanties.

10.1 Garanties sur les Produits

La société Grande Armée Accessoires garantit ses Produits contre les défauts de matière ou de fabrication, conformément aux conditions, limitations et durées précisées par les constructeurs ou fabricants. Cette garantie contractuelle ne peut en aucun cas être étendue au-delà de ce qui est prévu par ces derniers. Le Vendeur ne saurait être tenu responsable des conséquences dommageables pouvant résulter de vices cachés, étant rappelé que l'identification, l'expertise et l'acceptation d'un éventuel défaut entrant dans le champ d'une garantie constructeur demeurent exclusivement soumises à leur appréciation.

La garantie ne s'applique pas lorsque les Produits ont été installés de manière incorrecte, utilisés de façon non conforme, entretenus de manière insuffisante, modifiés, réparés ou manipulés par une personne non habilitée. De même, aucun recours n'est possible en cas de détérioration résultant d'un choc, de l'usure normale, d'un stockage inadéquat ou de tout usage dépassant les préconisations techniques du fabricant. Seuls les défauts strictement reconnus comme relevant de la garantie, notamment dans le cadre d'un vice de fabrication avéré, peuvent donner lieu à une prise en charge.

Toute demande de garantie doit être présentée dans un délai maximal de trois mois à compter de la date de livraison, délai au-delà duquel aucune réclamation ne pourra être instruite. L'engagement de Grande Armée Accessoires demeure conditionné à l'acceptation préalable du fournisseur ou du fabricant, cette acceptation étant la seule décision permettant la mise en œuvre d'un remplacement, d'une réparation ou d'un avoir éventuel. La prise de possession des Produits par le Client vaut reconnaissance et acceptation sans réserve des présentes conditions de garantie.

10.2 Garanties de Paiement – Réserve de propriété

En cas de retard de paiement ou de défaut de règlement, la société Grande Armée Accessoires se réserve expressément le droit de reprendre possession des marchandises livrées. Conformément aux dispositions relatives à la réserve de propriété, la simple remise d'effets de commerce, de traites ou de tout autre titre créant une obligation de paiement ne constitue pas un règlement effectif tant que les fonds n'ont pas été encaissés de manière certaine.

L'exercice du droit de reprise entraîne automatiquement la résolution de la vente, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure ou d'une intervention judiciaire, et permet au



3 Impasse du Bois de la Grange
ZA La Briqueterie, 33610 Canéjan
SIRET : 64204287300058

05 56 86 45 79
cde33@grandearmee.fr

www.g2a-pro.com
www.grandearmee.fr
in f @ g2a_pro



GROSSISTE DE PIÈCES DEUX-ROUES
DEPUIS 1964

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

2026

Vendeur de récupérer ou de revendre librement les marchandises dans le cours normal de son activité. Le Client s'engage à informer ses propres clients de l'existence de la clause de réserve de propriété et du droit de revendication pesant sur les marchandises, conformément notamment aux dispositions de la loi n° 85-98 du 25 janvier 1985 (modifiées par la loi du 10 juin 1994).

En cas de saisie, tentative de saisie ou intervention de tiers sur les marchandises faisant encore l'objet de la réserve de propriété, le Client doit en informer immédiatement et sans délai la Société, afin que celle-ci puisse préserver ses droits. Le Client demeure pleinement responsable de la conservation des Produits tant que leur prix n'a pas été intégralement payé, ainsi que de toute perte, dégradation ou disparition desdits Produits, quelle qu'en soit la cause.

Article 11 – Retour de marchandises.

11.1 Politique générale de retour

La société Grande Armée Accessoires applique une politique de retour particulièrement encadrée, strictement limitée aux situations où un retour se justifie objectivement. En principe, aucun retour ou échange de marchandise n'est accepté lorsque le Produit livré correspond à la commande initiale. Seuls les retours motivés par une erreur imputable à la société Grande Armée Accessoires peuvent être exceptionnellement acceptés.

11.2 Autorisation préalable

Aucun retour ne peut être effectué sans autorisation écrite préalable de la Société. Le Client est tenu de contacter le Service Après-Vente afin d'exposer sa demande et d'obtenir un accord formel. Toute marchandise retournée sans validation préalable pourra être refusée ou réexpédiée aux frais du Client, sans que la responsabilité de la Société ne puisse être engagée.

11.3 Conditions applicables aux pièces non conformes

En cas de livraison de Produits non conformes à la commande, le Client dispose d'un délai maximal d'un mois à compter de la date de facturation pour solliciter un retour. Les Produits doivent impérativement être renvoyés dans leur emballage d'origine, complets, non utilisés et dans un état permettant leur remise sur le marché. Le Client est tenu d'assurer un conditionnement adéquat afin de préserver l'intégrité des Produits pendant le transport retour.

11.4 Prise en charge des frais de port en cas d'erreur du Vendeur

Lorsque l'erreur est strictement imputable à la société Grande Armée Accessoires, les frais de retour engagés par le Client lui seront intégralement remboursés. La Société s'engage alors à corriger l'erreur dans les meilleurs délais, soit par un remplacement, soit par toute autre solution appropriée.

11.5 Retours consécutifs à une erreur du Client

Lorsque le retour résulte d'une erreur de commande imputable au Client, un avoir pourra être émis après réception et vérification des Produits retournés. Toutefois, un abattement forfaitaire de vingt pour cent sera systématiquement appliqué sur le montant de l'avoir afin de couvrir les frais administratifs, logistiques et de remise en stock supportés par la Société. Les frais de retour demeurent intégralement à la charge du Client.

L'ensemble de ces dispositions vise à garantir un traitement équitable et transparent des retours, tout en préservant l'équilibre économique et organisationnel de la société Grande Armée Accessoires.

Article 12 – Litiges.

12.1 Gestion des Litiges

En cas de survenance d'un litige relatif à la présente vente, y compris les recours de garantie ou la présence de plusieurs défendeurs, toute tentative de résolution amiable sera privilégiée. Les parties s'engagent à rechercher une solution consensuelle dans l'intérêt mutuel et à préserver la relation commerciale.

12.2 Compétence Juridictionnelle

En l'absence d'accord amiable, la résolution des litiges relève de la compétence exclusive des juridictions du siège social de Grande Armée Accessoires. Cette clause de compétence juridictionnelle vise à déterminer la juridiction compétente pour statuer sur le litige, assurant ainsi une procédure claire et définie en cas de contentieux.

Article 13 – Contributions environnementales et filières REP

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement relatives aux filières de Responsabilité Élargie du Producteur (REP), certains Produits commercialisés par la société Grande Armée Accessoires sont soumis à une ou plusieurs contributions environnementales obligatoires destinées à financer la gestion, le traitement et la valorisation de leur fin de vie. En sa qualité de metteur sur le marché pour les catégories de Produits concernées, la Société est enregistrée auprès des éco-organismes agréés et titulaire des identifiants uniques (IDU) suivants :

- Filière Articles de Sport et de Loisirs (ASL) : Organisme Ecologic N°IDU FR036763_13WHUN
- Filière Pneumatiques : Organisme Aliapur N°IDU C7455.

Article 14 – Données personnelles (RGPD)

Dans le cadre de l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente, la société Grande Armée Accessoires collecte et traite des données à caractère personnel relatives aux interlocuteurs professionnels du Client, telles que l'identité, les coordonnées professionnelles, les informations relatives à la fonction exercée, ainsi que toutes données nécessaires au traitement des commandes, à la facturation, au suivi commercial, au service après-vente et à la gestion administrative de la relation contractuelle. Ces données peuvent également être utilisées par la Société à des fins de prospection commerciale, de communication marketing, d'envoi d'informations sur les produits, les nouveautés, les opérations promotionnelles ou de newsletters professionnelles. Cet usage marketing s'inscrit exclusivement dans le cadre de l'intérêt légitime de la Société à assurer la promotion de ses produits et services auprès de sa clientèle professionnelle.

Les données collectées sont strictement limitées aux finalités susmentionnées et ne font l'objet d'aucun traitement incompatible. Elles peuvent être transmises, lorsque cela est nécessaire, aux prestataires intervenant dans la chaîne de traitement (transporteurs, prestataires informatiques, services comptables, outils marketing), agissant dans le strict respect des instructions données par la Société et soumis à des obligations de confidentialité et de sécurité.

Les données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la gestion de la relation commerciale, prolongée des délais légaux applicables, notamment en matière de prescription commerciale, comptable et fiscale. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition pour motif légitime et, lorsque les conditions sont réunies, d'un droit d'effacement. Pour les communications marketing, chaque destinataire peut s'opposer à tout moment à la réception de messages commerciaux en utilisant le lien de désinscription présent dans les e-mails ou en adressant une demande explicite à l'adresse : cde33@grandearmee.fr

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'interrogation et le cas échéant d'opposition aux données vous concernant, qui peut être exercé en vous adressant :

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'interrogation et le cas échéant d'opposition aux données vous concernant, qui peut être exercé en vous adressant :

Par courrier électronique : cde33@grandearmee.fr

Par courrier postale : à G2A – GRANDE ARMEE ACCESSOIRES – 3 IMPASSE DU BOIS DE LA GRANGE - 33610 CANEJAN

La Société met en œuvre l'ensemble des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir la confidentialité, l'intégrité et la sécurité des données personnelles traitées, prévenir tout accès non autorisé, toute altération ou perte et assurer un niveau de protection conforme aux exigences du RGPD.

Article 15 – Droit applicable.

15.1 Précision sur l'Applicabilité

Toutes les clauses énoncées dans les présentes conditions générales de vente, ainsi que l'ensemble des transactions commerciales qu'elles encadrent, sont expressément assujetties à la législation française. Cette référence intentionnelle à la législation française vise à définir de manière explicite le cadre juridique qui régira les relations contractuelles entre la société Grande Armée Accessoires et ses clients.

15.2 Adaptation aux Évolutions Législatives Françaises

En choisissant le droit français comme référence, les parties reconnaissent implicitement leur acceptation des évolutions législatives françaises qui pourraient survenir pendant la durée de la relation commerciale. Cela assure une flexibilité nécessaire pour s'adapter aux changements éventuels dans le cadre législatif français.



3 Impasse du Bois de la Grange
ZA La Briqueterie, 33610 Canéjan
SIRET : 64204287300058

05 56 86 45 79
cde33@grandearmee.fr

www.g2a-pro.com
www.grandearmee.fr
in f @ g2a_pro